

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le dix-neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de VILLERS-BOCAGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DOMONT Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents :

- ✓ M. DOMONT Jean-Pierre
- ✓ Mme GAUDOIN Chantal, 1^{er} adjoint
- ✓ M. BOQUET Philippe, 2^{ème} adjoint
- ✓ Mme OSTROWSKI Aline, 3^{ème} adjoint
- ✓ M. BOYARD Michel, 4^{ème} adjoint
- ✓ Mme DECHIR Fazia
- ✓ Mme BRETON Laurence
- ✓ Mme DESLANDES Séverine
- ✓ M. SIMMONDS Stevens
- ✓ Mme DOMONT Anne-Sophie
- ✓ Mme OGEZ Brigitte

Etaient absents avec pouvoir :

- ✓ Mme DEBUYSSCHER Astrid (pouvoir à M. BOYARD Michel)
- ✓ M. LEFEBVRE François (pouvoir à M. DOMONT Jean-Pierre)
- ✓ M. MARIETTE Christophe (pouvoir à Mme DECHIR Fazia)
- ✓ M. TARGIT Didier (pouvoir à Mme DOMONT Anne-Sophie)

L'ordre du jour est le suivant :

- PV du 30/06/2016 : Approbation,
- Délibération portant sur la délégation du droit de préemption urbain par la Communauté de communes aux communes de son territoire,
- Avis sur la vente par l'OPAC à l'OPSOM des 37 logements à Villers-Bocage,
- Délibération pour délégation de signature du permis d'aménager au maire adjoint car le maire ne peut être dépositaire et signataire,
- Délibération pour le renouvellement du bail pour la location du pylône de téléphonie mobile Orange,
- Délibération pour adopter le règlement de la cantine, (Point rajouté en début de séance par monsieur le Maire)
- Parole aux commissions,
- Questions diverses.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

L'assemblée désigne Mme DESLANDES Séverine pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu est adopté sans observation.

II – DELIBERATION PORTANT SUR LA DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUX COMMUNES DE SON TERRITOIRE

La délibération suivante est prise :

Le Maire,
Vu la loi ALUR,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.211-2 et L.213-3,
Vu la délibération du Bureau communautaire en date du 12 juillet 2016, instaurant et déléguant le droit de préemption urbain,

La Communauté de communes étant compétente en matière d'urbanisme, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le Conseil communautaire a délégué, par délibération en date du 12 juillet 2016, le droit de préemption urbain aux communes de son territoire disposant d'un document d'urbanisme, et sur l'ensemble des parcelles de leur territoire pour des opérations relevant de leurs compétences statutaires.

Monsieur le Maire indique que la Communauté de communes conserve malgré tout le DPU pour la mise en œuvre de ses propres compétences. Monsieur le Maire cite par exemple, la compétence aire d'accueil des gens du voyage, développement économique, ou le tourisme.

Monsieur le Maire précise qu'il appartient à la commune d'accepter cette délégation par délibération.

Ainsi, après en avoir délibéré par 15 voix pour et 0 voix contre, le Conseil municipal accepte la délégation par la Communauté de communes du droit de préemption urbain pour des opérations relevant des compétences statutaires de la commune.

III – AVIS SUR LA VENTE PAR L'OPAC A L'OPSOM DES 37 LOGEMENTS A VILLERS-BOCAGE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la DDTM en date du 18 août 2016 par lequel elle sollicite l'avis du conseil sur la vente de 37 logements de l'OPAC à l'OPSOM. Il s'agit de :

- 5 logements collectifs au dessus du manoir,
- 17 maisons individuelles à la résidence du manoir,
- 5 maisons individuelles et 10 logements collectifs au Clos de l'Erable.

L'OPAC se concentre sur le milieu urbain. Toute décision de ce type est liée à l'avis de la commune en tant que commune d'implantation et garante des emprunts constitués pour les travaux réalisés (conformément aux articles L. 443-7 à L. 443-15-5 du code de la construction et de l'habitation).

Pour le manoir, la commune a décidé de le réhabiliter car elle est propriétaire en aménageant au rez-de-chaussée une médiathèque, une salle des aînés, un cabinet médical et à l'étage, des logements locatifs aidés.

L'OPAC d'Amiens assure la maîtrise d'ouvrage pour la restructuration des logements et à ce titre est titulaire d'un droit réel sur le volume correspondant sous forme d'un bail emphytéotique d'une durée de 38 ans. Ces logements sont destinés à être loués dans leur ensemble au CCAS de Villers-Bocage aux fins de sous-location, en priorité, à des personnes répondant aux normes de l'aide au logement locatif (A.P.L.)

La délibération suivante est prise :

Après en avoir délibéré par 15 voix pour et 0 voix contre, le Conseil municipal donne un avis favorable à la vente par l'Office public de l'habitat d'Amiens (OPAC) des 37 logements de Villers-Bocage à l'Office public de l'habitat en Somme (OPSOM).

IV – DELIBERATION POUR DELEGATION DE SIGNATURE DU PERMIS D'AMENAGER AU MAIRE ADJOINT CAR LE MAIRE NE PEUT ETRE DEPOSITAIRE ET SIGNATAIRE

La délibération suivante est prise :

Monsieur le maire expose au conseil qu'il est compétent pour délivrer le permis d'aménager du Quartier Jardin du Petit Bois mais qu'il ne peut être dépositaire et signataire.

Seul le conseil municipal peut par délibération désigner un de ses membres pour signer et déposer le permis d'aménager.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, (15 pour) délègue la signature et le dépôt du permis d'aménager du Quartier Jardin du Petit Bois à Madame Chantal GAUDOIN, 1^{er} adjoint au maire.

V – DELIBERATION POUR LE RENOUELEMENT DU BAIL POUR LA LOCATION DU PYLONE DE TELEPHONIE MOBILE ORANGE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la SA ORANGE dans le cadre du renouvellement du bail ORANGE relative aux installations de téléphonie mobile présentes au niveau du stade municipal.

Le bail expire le 9 août 2017 et doit être dénoncé le cas échéant au plus tard 6 mois avant l'expiration. Orange devrait alors démonter son pylône et remettre en état le site (frais importants pour Orange). Orange veut casser le bail pour en faire un nouveau. Le bail actuel est consenti avec une redevance de 3 300€ avec une revalorisation très faible.

Proposition 1 : une revalorisation de 1% minimum par an et si venue de l'opérateur Free sur le pylône : 4 323€/an.

Autre proposition : Si Free ne vient pas, un nouveau bail à 4 000€/an. Si Free arrive : 5 000€ + obligation de l'élagage des arbres à proximité si le nouvel opérateur arrive (avec revalorisation de 1% par an).

Si le Conseil est d'accord pour nouveau bail, celui-ci sera modifié avant la date d'expiration. Une délibération du conseil municipal est nécessaire.

Question de Michel BOYARD : Ne peut-on pas négocier directement avec Free ? Non car c'est une sous-location. Possibilité que TDF s'installe avec 3 opérateurs mais rien de sûr... Orange est son plus gros client.

Si on résilie Orange, risque de ne plus avoir de revenu et diminution de la qualité de service aux usagers. Si on délibère tout de suite, on se garantit un revenu supplémentaire plutôt que d'attendre la dénonciation du bail avec Orange (4 000 € par an ou 5 000 € par an avec l'arrivée de Free).

Quid du service aux usagers si on démonte le relais Orange ?

Brigitte OGEZ : demander une proposition écrite de TDF.

Jean-Pierre DOMONT : propose de mettre un peu en attente et de reporter la décision. Proposition de TDF et selon si FREE vient.

Séverine DESLANDES : quid des effets sur la santé ? ==> étude OMS : pas de risque sanitaire pour les populations riveraines d'après les travaux scientifiques récents... Mais étude de 2013... pas d'éléments de la part des opérateurs de téléphonie.

Informations sur le site www.cartoradio.fr de l'agence nationale de fréquences permettant de connaître l'emplacement des relais de téléphonie mobile (sur Villers Bocage il y a 1 relais – celui d'Orange)

La délibération suivante est prise :

La proposition est mise en attente.

VI – DELIBERATION POUR ADOPTER LE REGLEMENT DE LA CANTINE

Le règlement de la cantine a été mis à jour par Chantal GAUDOIN. Quelques précisions sont apportées :

- pas d'administration de médicament (risque d'allergie), c'est interdit,
- sécurité : simplification de la définition,
- avertissement : simplification,
- relances plus rapides en cas de non paiement.

Stevens SIMMONDS : régime particulier --> ne pas faire de détail sur les convictions ou autres raisons

29 maternelles + 60 primaires mangent à la cantine (en 2 services)

Pour la prise de médicament, préciser le cas particulier des PAI (protocole non concernés)

La délibération suivante est prise :

Le règlement est adopté à l'unanimité

VIII - PAROLE AUX COMMISSIONS

Commission Urbanisme :

Archéologie : Des pré-fouilles ont été réalisées le 23 août 2016. Le rapport sera remis au Préfet en novembre 2016. Des traces de fermes gauloises ont été retrouvées. Pour cela, il y aura peut être l'obligation de faire des fouilles plus approfondies. Là où il y a des traces de fermes gauloises, on peut obtenir une subvention de la DRAC pour la construction de logements sociaux. On a aussi trouvé des petits objets (époque Gauloise – 2000 av JC – avant l'arrivée des romains)

Dossier loi sur l'eau : Il va être déposé en septembre. Il concerne les 8 hectares. Une rencontre avec la Police de l'Eau a eu lieu en juillet 2016. Ont été évoqués : le problème de perméabilité du sol et le raccordement à la STEP. La commune a obtenu de la Communauté de communes l'attestation que la STEP peut absorber le traitement des rejets de l'ensemble du lotissement. Ce point est important pour obtenir l'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.

Permis d'aménager : Il doit être déposé en fin de mois (uniquement pour la phase 1) par le maître d'œuvre. Une rencontre avec le service instructeur a eu lieu le 19/07/2016. Le permis d'aménager devra répondre aux exigences du SCOT (schéma de cohérence territoriale)

Il a également été précisé que le classement d'une partie du quartier en zone 2AU envisagé dans le cadre du PLUi était une contrainte très forte pour le développement du quartier. En effet, ce classement nécessitera de réaliser une modification du PLUi en lien avec les communes de la nouvelle Communauté de communes (70 communes)

Modification du PLUi --> tous les conseillers sont invités à assister à la réunion du 4/10/2016 à 14 h.

Objectif : il faut que tout soit classé 1Au, pour le lancement des 2 autres phases et pour un projet cohérent.

Commission Vie scolaire et Associative :

Ecole publique :

La rentrée 2016/2017 s'est déroulée avec 152 élèves au lieu de 154 en 2015/2016. Les classes sont chargées en maternelle, moins en primaire.

Sécurité – Dans le cadre du plan Vigipirate une étude sera menée concernant l'installation d'une vidéo surveillance et d'un interphone car les professeurs sont continuellement dérangés pour des élèves en retard, pour des rendez-vous médicaux, par d'autres visiteurs divers.

Système d'alerte attentat : Une note officielle va être adressée dans les mairies, rendant obligatoire sa mise en place.

Une barrière donnant chez un particulier est toujours ouverte. Ce point sera vérifié et le nécessaire sera fait.

Etude : les élèves sont trop nombreux (25 élèves) et le nombre de surveillants insuffisant. Il faut réfléchir à une autre organisation.

Associations : Deux nouvelles sections (running et yoga) souhaitent un créneau horaire et une salle. Par manque de disponibilité des différentes salles communales, ces activités ne peuvent se mettre en place.

Conseil municipal des jeunes : Un appel a été lancé pour recruter de nouveaux candidats (publicité renouvelée) – si il n'y a pas assez de candidats, le conseil municipal des jeunes fonctionnera avec le nombre de candidats actuel, s'il y en a d'autres, des élections seront organisées.

Commission Communication :

Le flash info de septembre est chez l'imprimeur, il sera distribué la semaine du 19/09.

Le site internet est mis à jour régulièrement.

La réunion d'information suite aux ballades participatives est en cours de préparation. Elle devrait avoir lieu courant octobre. Le compte rendu des réunions va être envoyé aux conseillers. Un plan d'action est à mettre en place.

Commission Voirie :

La séparation des réseaux électriques salle des fêtes et cantine est terminée

Signalétique : l'installation se fera le mois prochain. Le coût est de 9 000 €.

Enduits d'usure : Ils ont été réalisés Masure de Fesserolle, le reste est en attente. Il a été constaté un retard du chantier et un travail mal fait. Une réclamation sera adressée à la Communauté de communes.

Passages piétons : Un passage piéton sera réalisé entre place de l'église et la Clinique vétérinaire, et un autre permettra de traverser entre la mare et le Foyer pour tous.

Amélioration sécurité aux abords de l'école : Les barrières le long de l'école seront prolongées de chaque côté de la barrière existante avec des bacs à fleurs en face et une signalisation horizontale pour l'interdiction de stationner ainsi qu'un arrêt minute aux places actuellement barrées. Ce projet sera étudié en commission voirie.

Stade : Les remarques de l'AG de l'AAE Football seront prises en compte, divers travaux vont être engagés (2 600€). Il est signalé que le portail est toujours ouvert... ceci sera abordé à la prochaine AG le 30/09.

Commission Bâtiments :

Fuite à la toiture de l'école primaire : Il n'y a pas de problème sur les bacs aciers et joints. Il semblerait que cela vienne des trappes de ventilations. Il y a également un problème d'infiltration au niveau du préau, mais le fournisseur de bacs aciers n'en connaît pas l'origine. Ce type de bac acier ne serait pas adapté pour les ERP. Des travaux au niveau des sous-plafonds sont à prévoir également.

Maison des associations : une réunion est prévue le 22/09 avec un programmiste (cahier des charges et tarifs).

Chauffage de la Poste : deux devis : 8 863€ (Ets Leroy) et 7 873€ (Sté Lavaquerie). Cette dernière a obtenu le marché mais n'est toujours pas venue faire les travaux à ce jour.

Chauffage salle des fêtes : seulement 2 rampes fonctionnent, 2 entreprises sont venues étudier d'autres systèmes de chauffage (aérothermes nécessitant un local chaufferie et un faux plafond). Un 3ème devis est en attente.

Salle des fêtes : les serrures devront être refaites (ou système de badge)

Villages fleuris : la commission a été émerveillée par le fleurissement et la propreté du village - félicitations aux agents de la Mairie concernés par la réalisation de ces opérations.

Solutions de substitution des pesticides : en cours de réflexion.

Terrain derrière la salle des fêtes : devis signé avec la Sté Hublart. Le chantier a pris du retard et si cela perdure, la Mairie choisira une autre entreprise.

Mur près de la résidence du manoir : travaux à revoir.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

Accessibilité (Anne-Sophie DOMONT) : Cela avance, la commune va commencer par la salle des fêtes et l'accès à l'église en lien avec l'aménagement de la place, car ce sont les endroits les plus fréquentés. Réunion prochaine avec Mme RIACHI.

A venir (Jean-Pierre DOMONT) : Arrêté municipal sur l'obligation de l'occupation du domaine public (notamment pour l'entretien des haies)

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22 h05.